

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4148**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Déclassement de plusieurs parties du domaine public communautaire situées boulevard Marius Donjon et rue Robert Wolville - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de diverses parcelles situées boulevard de la Duchère et rue Robert Wolville

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4148**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Déclassement de plusieurs parties du domaine public communautaire situées boulevard Marius Donjon et rue Robert Wolville - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de diverses parcelles situées boulevard de la Duchère et rue Robert Wolville**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9°, une concession d'aménagement a été signée le 24 mai 2004 avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) qui doit se porter acquéreur de plusieurs tènements fonciers situés dans le périmètre de la ZAC et appartenant actuellement au domaine public communautaire.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, les 12 parcelles situées respectivement sur le boulevard de la Duchère et sur la rue Robert Wolville à Lyon 9°, d'une surface respective de :

** boulevard de la Duchère :*

- 1 185 mètres carrés environ cadastré AS 154,

- 425 mètres carrés environ cadastré AS 155, 246 mètres carrés environ cadastré AS 156, 280 mètres carrés environ cadastré AS 157, 246 mètres carrés environ cadastré AS 158 et 174 mètres carrés environ cadastré AS 159,

- 129 mètres carrés environ cadastré AS 160, 127 mètres carrés environ cadastré AS 161 et 127 mètres carrés environ cadastré AS 162, 128 mètres carrés environ cadastré AS 163 ;

** rue Robert Wolville :*

- 195 mètres carrés environ cadastré AR 181 et 231 mètres carrés environ cadastré AR 182.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ces déclassements.

L'enquête technique réalisée a toutefois fait apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate des emprises à déclasser :

- boulevard de la Duchère : GRDF, ERDF, Elyde, France Télécom, Numericable et une conduite d'alimentation en eau potable,
- rue Robert Wolville : GRDF, ERDF, Numericable, France Télécom, un réseau d'assainissement public et une conduite d'eau potable.

Le demandeur prendra à sa charge les contraintes liées à ces réseaux en lien avec chaque concessionnaire concerné.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, par suite d'un arrêté préfectoral n° 07-1602 en date du 23 janvier 2007, s'est déroulée du 2 janvier au 16 février 2007.

Cette enquête vaut enquête publique de déclassement, en application des articles L 131-4 et L 141-3 du code de la voirie routière.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique du projet.

Aux termes du projet d'acte, les 12 emprises de terrains communautaires totalisant une superficie de 3 493 mètres carrés environ, seraient cédées à la SERL, libres de toute location ou occupation, au prix de 229 425 € HT, auquel s'ajoute le montant de la TVA à 19,60 % qui s'élève à 44 967,30 €, soit un montant total de 274 392,30 € TTC.

Le versement du prix aurait lieu au plus tard le 31 décembre 2016 et, en cas de non paiement à cette échéance, la somme sera productive d'un intérêt au taux légal.

De plus, il est prévu que la SERL pourra se libérer par anticipation, en totalité ou par fractions, sans préavis ni indemnité ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes des avis de France domaine du 24 juillet 2012, pour les parcelles boulevard de la Duchère et du 16 novembre 2012, pour les parcelles de la rue Robert Wolville, figurant en pièces jointes ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement des 12 parties du domaine public communautaire suivantes au profit de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) :

** boulevard de la Duchère :*

- 1 185 mètres carrés environ cadastré AS 154,

- 425 mètres carrés environ cadastré AS 155, 246 mètres carrés environ cadastré AS 156, 280 mètres carrés environ cadastré AS 157, 246 mètres carrés environ cadastré AS 158 et 174 mètres carrés environ cadastré AS 159,

- 129 mètres carrés environ cadastré AS 160, 127 mètres carrés environ cadastré AS 161, 127 mètres carrés environ cadastré AS 162 et 128 mètres carrés environ cadastré AS 163 ;

** rue Robert Wolville :*

- 195 mètres carrés environ cadastré AR 181 et 231 mètres carrés environ cadastré AR 182.

2° - Approuve la cession à la SERL, pour un montant de 229 425 € HT auquel s'ajoute le montant de la TVA à 19,60 % qui s'élève à 44 967,30 €, soit un montant total de 274 392,30 € TTC, de diverses parcelles situées boulevard de la Duchère et rue Robert Wolville à Lyon 9°, en vue de l'aménagement et l'équipement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour un montant de 1 000 000 € en dépenses.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 274 392,30 € en recettes - compte 775 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 229 425 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.